

TRAIL DU ST JOSEPH

DIMANCHE 27 MAI 2018

1. L'association « SARRAS TRAIL » organise le dimanche 27 mai 2018 des courses à pied essentiellement sur les chemins de Sarras et ses communes voisines.
 - 32km, 1500mD+ à partir d'ESPOIRS (1998) départ 8H
 - 15km, 600mD+ à partir de JUNIORS (2000) départ 10h
 - 7km, 250mD+ à partir de CADETS (2002) départ 10h
 - 2,4 km de benjamins à minimés nés entre 2003 et 2006*
 - 1,6 km poussins nés en 2007 et 2008*
 - **0.8 km éveil athlétique nés à partir de 2009***

*pour les courses enfants départ à partir de 9h15
2. L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA (triathlon compris) ou non licenciés. Tout Athlète non licencié doit fournir un certificat médical **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la course. Les licenciés d'un autre sport que l'athlétisme tel que le foot, basket, rugby, judo, tennis, etc.... doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical.
3. Il est possible de s'inscrire via le bulletin d'inscription et en joignant le chèque (à envoyer par courrier à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, Place Bochirol, 07370 SARRAS) avant le 22 mai 2018, par internet sur le site chronospheres.fr avant le 24 mai 2018 ou sur place le jour de la course dès 7h et jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course. Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces horaires
4. Pour les courses 7, 15 et 32km, il est possible de retirer les dossards au Boulodrome du Complexe Sportif à SARRAS le samedi 26 mai 2018 entre 16H et 18h ou jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course le dimanche 27 mai 2018. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus de départ !
5. Tarif de l'inscription :

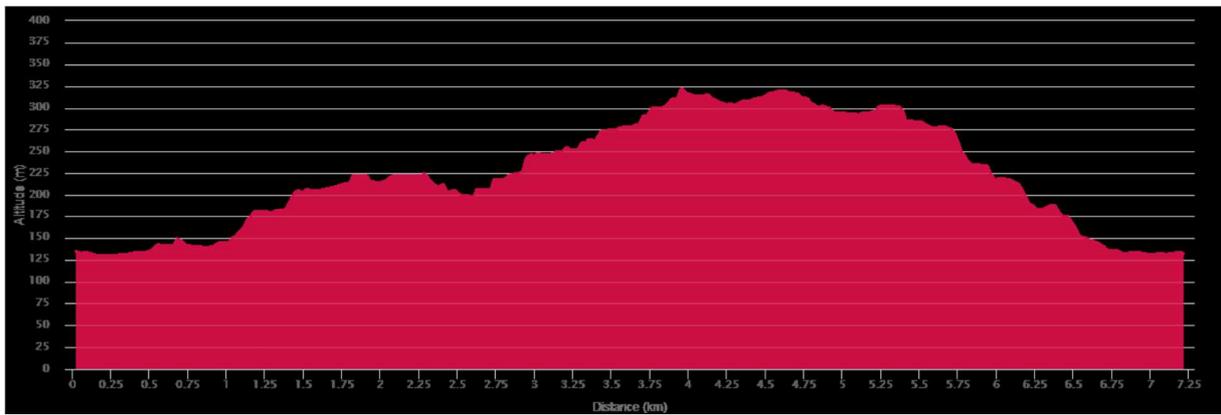
COURSES		Jusqu'au 24 MAI	A partir du 24 MAI
7km	250mD+	7€	8€
15km	600mD+	14€	17€
32km	1500mD+	20€	25€
Courses enfants		GRATUIT	

Un cadeau sera offert à tous les inscrits avant le 24 MAI et un tshirt sera aussi offert aux 100 premiers inscrits (avant le 10 mai)

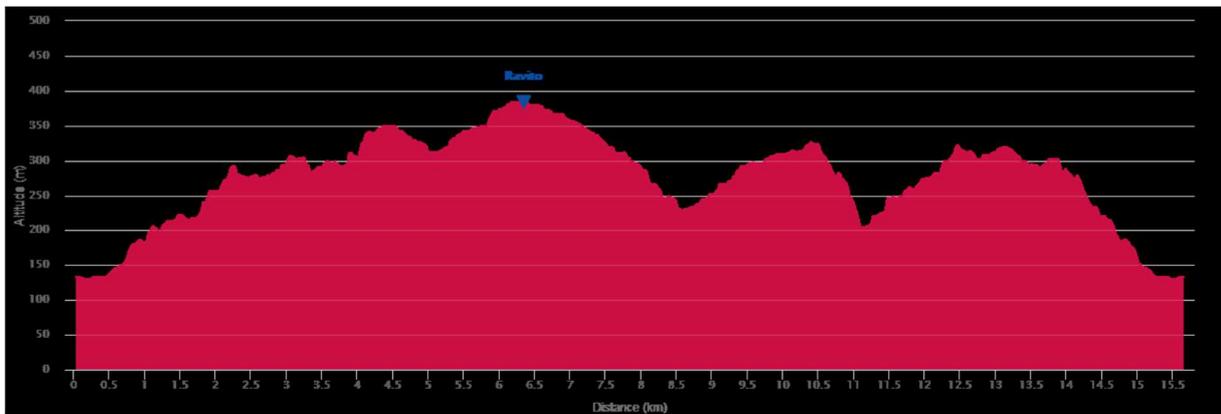
6. Ouverture des inscriptions à partir du 1^{er} mars 2018
7. Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Seront récompensés : les 3 premiers au général ainsi que le premier de

chaque catégorie. La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

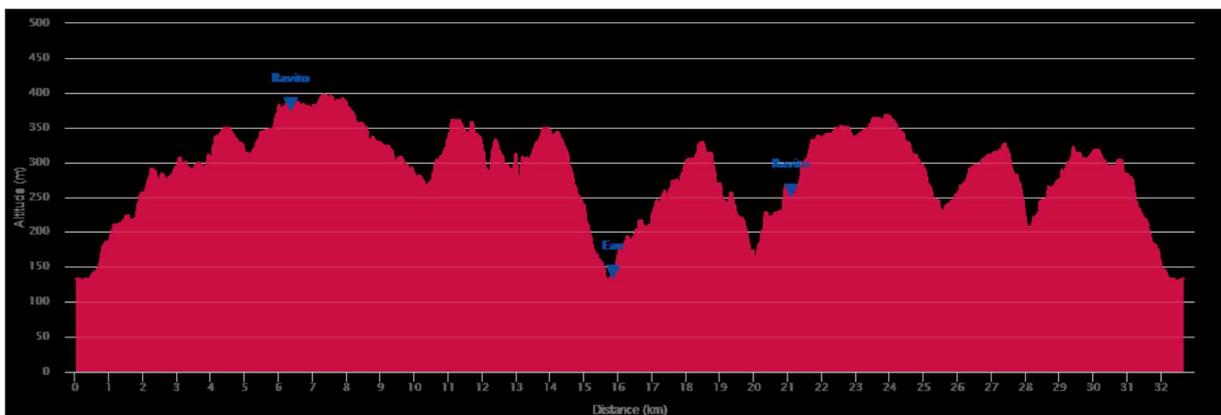
8. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes
9. Barrières horaires : pour le parcours de 32 km une barrière horaire est fixée à 12h au 2ème ravitaillement au 26ème kilomètre. Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en voiture. Tout coureur qui refusera de s'arrêter continuera sous sa seule et entière responsabilité et le parcours sera dé-balisé.
10. Un ravitaillement est prévu sur le parcours de 15km et 2 sur le parcours de 32km. Le port d'une réserve d'eau est fortement conseillé sur le 15km et obligatoire sur le 32km. Un ravitaillement pour les 3 courses est également prévu à l'arrivée.
11. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.
12. Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original et avant le 12 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi)
Adressez là à : SARRAS TRAIL, Mairie de SARRAS, place Bochirol, 07370 SARRAS
Après cette date, il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais déjà engagés par l'organisation.
13. Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles.
14. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.
15. En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires, l'horaire ou d'annuler l'évènement dans un souci de sécurité.
16. Toute puce non rendue à la fin de la course sera facturée 10 euros.
17. Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.
18. Les droits à l'image : Les concurrents, de par leur participation au Trail du Saint-Joseph, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.
19. Le règlement : La participation au Trail du Saint-Joseph implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.
20. La participation au Trail du ST JOSEPH implique le respect de la nature : les coureurs s'engagent donc à ne pas jeter de déchets sur les parcours.



PROFIL DU 7KM



PROFIL DU 15KM



PROFIL DU 32KM